



Procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Président du Conseil : Thomas Morisod **Début de la séance :** 18h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Election du Président du Conseil pour l'année 2023/2024
8. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2023/2024
9. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2023/2024
10. Election de deux scrutateurs pour l'année 2023/2024
11. Election de quatre scrutateurs suppléants pour l'année 2023/2024
12. Préavis no 025/2021-2026 – Rapport de gestion et comptes 2022
13. Préavis no 026/2021-2026 – Arrêté communal d'imposition 2024
14. Préavis no 024/2021-2026 – Demande de crédit CHF 2'118'000.00 TTC - travaux de rénovation des toitures et production d'électricité par l'installation de cellules photovoltaïques bâtiments de la salle de spectacles et du Ch. des Chapelles 6
15. *Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et Région de Nyon)*
16. Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre la séance à 18:35 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

1. Appel

Présents: 39 Excusés: 10 Absents: 1 Majorité: 20

2. Approbation de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un nouveau point no 15 concernant les "Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et Région de Nyon)". Le nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

Aucune.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023

Approuvé à l'unanimité.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président, Th. Morisod:

- Remercie les scrutatrices et scrutateurs présents la veille pour le dépouillement des votations fédérales et cantonales. Le nouveau système de bulletin unique a parfaitement fonctionné. Founex a voté 4x oui, comme la population suisse et vaudoise et le taux de participation était de 47%.
- Elections fédérales du 22 octobre prochain: le bureau du Conseil recherche quelques personnes pour le dépouillement.
- Règlement du conseil: le Règlement modifié et approuvé par l'assemblée le 1^{er} mai dernier est encore en traitement aux Affaires communales à Lausanne.
- Va envoyer un lien par courriel pour accéder à l'Aide-mémoire du canton qui explique les droits des Conseillers (postulat, motion, ...), ainsi que le bulletin d'informations "Canton-Commune".

6. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndique

Futurs préavis – séance du 30 octobre 2023

- Dépassement du préavis 91/20, réseau eaux claires au chemin des Chapelles.
- Eclairage du Centre Sportif.
- Achat d'un goupil de remplacement pour la voirie.

Personnel Communal

Conciergerie : M. F. Machado a terminé sa période d'essai de 3 mois et son engagement a été confirmé.

Nos apprentis, Helder Teixeira et Rafaël Sugranes, arrivent tous les deux au terme de leur apprentissage. Ils sont encore dans l'attente de leur résultats scolaires mais la Municipalité leur souhaite d'ores et déjà une belle continuation.

Une apprentie débutera à l'administration communale en août prochain et le recrutement pour un apprenti agent d'exploitation devrait se conclure dans les prochains jours.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

Mobilité

Région de Nyon propose actuellement les offres suivantes:

- Vélos en libre-service PubliBike: rabais de 50% sur les 30 premières minutes pendant 1 mois.
- Carte soirée Mobilis du 15 mai au 18 septembre 2023: au prix d'un billet, permet de voyager en illimité dans les zones Mobilis de son choix dès 19h jusqu'à la fin du service.

Ces informations sont disponibles sur les sites internet de la commune ou de Région de Nyon.

Déchets

La SADEC, entreprise qui gère nos déchets, subventionne chaque année trois projets en lien avec la gestion des déchets, la récupération ou l'économie circulaire. Sont sélectionnés cette année: une ressourcerie à Prangins, une étude pour trouver de la litière pour chat biodégradable (actuellement 10% du mâchefer - résidu de l'incinération des déchets - provient de la litière pour chat), et la Manivelle Nyon, bibliothèque de partage d'objets et d'outils.

M. L. Kilchherr, Municipal

Finances

La nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) a été mise en consultation et la validation par les faitières communales est en cours.

Les principaux changements sont:

- la facture sociale et la facture policière en francs par habitant (plus de péréquation intégrée à ces éléments);
- les futures augmentations de la facture sociale seront à charge des communes à hauteur de 17% (contre 33% actuellement);

- le taux d'imposition de la commune étant au-dessus de 54, cela garantit de ne plus être pénalisé (le classement des communes reste le même avant et après paiement des factures cantonales);
- la péréquation basée sur un revenu standardisé par habitant, moyenne cantonale à CHF 3'300.00, Founex est à CHF 6'300.00, nous gardons 20% de la différence;
- la diminution de CHF 140'000.00 pour Founex (base des comptes 2022).

Sports

Suisse.bouge 2023 : Founex se classe 33^{ème} avec 163'008 minutes. L'expérience sera reconduite en 2024. Il remercie les employés communaux qui ont donné un coup de main pour l'installation, ainsi que pour faire vivre les animations. Il remercie particulièrement MM. Nicolas Paquier, Thierry Bessède et Dino Ferro.

La commune soutien le critérium de Céligny qui se déroulera le dimanche 1^{er} octobre prochain avec une participation financière, ainsi que dans l'aide logistique. Toutes les informations se trouvent sur www.criteriumceligny.ch.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

Arbres

Avenue de Bossey: à la suite de la visite du garde forestier, la commune a dû procéder à la coupe d'arbres secs, morts ou tombés. La quille d'un chêne de 6 m de hauteur a été conservée, ce qui permet d'offrir un habitat et des ressources alimentaires aux espèces dépendantes de vieux arbres ou de bois mort, tout en réduisant les risques d'accidents.

LPrPNP - Loi de Protection du Patrimoine Naturel et paysager

La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Le Règlement d'application devrait entrer en vigueur en septembre 2023. Une fois tous les éléments en notre possession, nous aurons un certain délai pour modifier notre règlement communal.

En résumé, le patrimoine arboré, non soumis à la législation forestière, sera beaucoup plus protégé. Il ne concerne pas uniquement les arbres, mais également les allées, les codons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers et fruitiers haute tige. Les procédures en vue d'un abattage seront dorénavant plus longues, elles nécessiteront une mise à l'enquête publique durant 30 jours avec publication dans la FAO.

Bornes de recharge – Préavis 016/2021-2026

Deux bornes seront installées au parking du chemin des Chapelles cet été et deux places de parc seront réservées pour la charge. Des tubes de réserve seront également installés pour une borne supplémentaire si nécessaire dans le futur. Une place de parc handicapé sera également créée, elle faisait défaut à cet endroit jusqu'à présent.

7. Election du Président du Conseil pour l'année 2023/2024

Seul candidat, M. M. Stern est élu tacitement.

8. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2023/2024

Seul candidat, M. Th. Morisod est élu tacitement.

9. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2023/2024

Seul candidat, M. B. Cintas est élu tacitement.

10. Election de deux scrutateurs pour l'année 2023/2024

Seuls candidats, sont élus tacitement Mme C. Muller et M. S. Camilo.

11. Election de quatre scrutateurs suppléants pour l'année 2023/2024

Seuls candidats, sont élus tacitement Mmes L. Farine et N. Quiblier-Frei et MM. A. Favero et A. Süess.

12. Préavis no 025/2021-2026 – Rapport de gestion et comptes 2022

Le rapport de la Commission de gestion a été remis aux Conseillers en retard à la suite de délais de la Municipalité. Ce document reçu par courriel est également disponible en version papier ce soir. M. le Président laisse cinq minutes à l'assemblée pour le lire si nécessaire.

M. le Municipal L. Kilchherr présente le préavis et relève quelques points:

Revenus CHF 32,3 mios, CHF 300'000.00 de plus que l'année 2021: moins d'impôts sur les revenus et la fortune, plus d'impôts conjoncturels, la tendance de la baisse des rattrapages d'impôts des années antérieures se confirme, la baisse importante en 2022 de l'impôt sur la fortune, - 1 mio, due à la baisse des marchés.

Charges CHF 31'9 mios, CHF1.3 mio de moins que l'année 2021: baisse principalement due...à la baisse de nos recettes fiscales sur le taux d'imposition, donc répercussion sur la facture sociale en dessous des acomptes demandés (au Budget sont estimés au mieux nos revenus, cependant les charges cantonales, transmises par le canton, sont le montant de l'année précédente majoré d'un pourcentage), autres dépenses sous contrôle.

Résultats positifs de CHF 344'000.00, marge d'autofinancement positive de CHF 2.4 mios.

Pour terminer, il lit les conclusions du préavis.

M. Galletet lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée, il passe alors au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

13.Préavis no 026/2021-2026 – Arrêté communal d'imposition 2024

M. le Municipal L. Kilchherr présente le préavis et lit les conclusions.

M. Ph. Farine lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée, il passe alors au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

14.Préavis no 024/2021-2026 – Demande de crédit CHF 2'118'000.00 TTC - travaux de rénovation des toitures et production d'électricité par l'installation de cellules photovoltaïques bâtiments de la salle de spectacles et du Ch. des Chapelles 6

M. H. Mange, Municipal, présente le préavis.

En préambule, il demande aux deux commissions concernées de bien vouloir excuser son absence, étant souffrant, lors la présentation des préavis le 15 mai dernier.

Avant de lire les conclusions du préavis, il souhaite faire le point, qui fait écho à la remarque de la Commission des constructions, quant à la problématique de la statique de la toiture plate de la salle de spectacles.

Cette problématique a fait l'objet d'une étude approfondie par un ingénieur mandaté, qui a apporté deux conclusions:

- en matière de résistance, le toit plat est capable de recevoir sans problème une étanchéité de même type que celle à ce jour et des panneaux photovoltaïques;
- en ce qui concerne l'alternative avec une toiture végétalisée, dite extensive, additionnée des panneaux solaires, celle-ci dépasse la résistance calculée par l'ingénieur. En effet, elle représente une charge de 502 kg/m², alors que la charge admissible est de 475 kg/m². Selon les termes de l'ingénieur, ce dépassement de 27 kg/m², soit 5%, est considéré comme "admissible".

M. H. Mange souhaite alors partager une information importante. Il fera tout le nécessaire pour permettre la végétalisation du toit. Cependant, si, lors des travaux, les matériaux qui sont présentés pour réaliser cette végétalisation extensive ne rentrent pas dans ces limites et si l'ingénieur et les professionnels ne garantissent pas qu'ils portent l'entière responsabilité de la solidité du toit, il renoncera à la végétalisation du toit, même si le préavis est accepté sous sa forme actuelle ce soir.

Pour terminer, il lit les conclusions du préavis.

M. N. Debluë lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. B. Cintas lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. S. Moser lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

M. C. Stern: la neige a-t-elle été prise en considération dans l'étude du toit végétalisé ?

M. H. Mange: oui, la notion de neige et de pluie dans le substrat qui peut se gorger d'eau ont été pris en considération dans l'étude.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

15. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE: M. G. Allenbach résume la séance du 8 juin dernier: élection du président, du vice-président, des scrutateurs, des membres à la Commission de gestion et à la Commission des finances. Ces élections ont été acceptées à l'unanimité. Préavis "Comptes" accepté. Préavis "Demande de crédit de CHF 163'500 pour l'entretien de regards et de collecteurs" accepté.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale, indique que le rapport de gestion 2022 est disponible en version papier et sur le site internet des SITSE.

Région de Nyon : M. Ph. Schirato: les comptes 2022 ont été bouclés, pratiquement à l'équilibre. Il reviendra avec le compte rendu du budget 2023 lorsqu'il sera disponible.

APEJ: M. Th. Morisod résume la séance du 9 mai dernier: comptes 2022 adoptés (les premiers comptes de l'existence de l'APEJ). Les montants pour les communes sont en baisse de 13% par rapport au budget. Le préavis concernant l'agrandissement du site des Rojalets pour permettre la création de classes supplémentaires et la modification du préau a été accepté.

L'APEJ a repris les activités de la crèche privée EasyKid à Founex, ce qui offre 44 places en plus dans le réseau.

SIED: une séance a eu lieu mais aucun membre ne souhaite rapporter. M. le Président recommande aux délégués de la Commission de bien vouloir s'organiser et communiquer à ce propos.

Il rappelle l'importance d'informer tous les Conseillers de ce qui se passe dans les Conseils intercommunaux.

16. Propositions individuelles et divers

M. N. Ulmer: concernant le développement futur du Centre sportif, il apprend, avec surprise, par le journal communal que la Municipalité a choisi de poursuivre avec le projet Ludis. Il demande alors pourquoi l'information n'a pas été portée à la connaissance des Conseillers lors de la dernière séance du Conseil, alors que la question a été clairement posée ?

Dans un deuxième temps, il indique que ce projet est très controversé et qu'il a l'impression que les Conseillers n'ont pas été suffisamment informés, ce qui peut envenimer la situation inutilement.

Mme L. Kunz-Harris: la Municipalité a en effet choisi de poursuivre l'étude du projet Ludis, afin d'obtenir des informations complémentaires, demande également exprimée par plusieurs Conseillers lors de la séance du mois de mars dernier. Elle a aussi demandé à Ludis s'ils étaient encore intéressés à poursuivre, à la suite de ce vote à égalité avec le projet communal, et c'est le cas. La Municipalité n'a pas pris la décision formelle de confirmer ce mandat, c'est une continuité de l'étude, complète Mme le Syndic.

L'idée n'est aucunement de mal informer les membres du Conseil. Avant toute réalisation, peu importe le projet choisi, deux préavis devront être soumis au Conseil communal de toute façon. La Municipalité ne fera rien dans le dos du Conseil, termine Mme Kunz-Harris.

M. H. Mange: la Municipalité s'est retrouvée face à une non-décision lors du vote du préavis d'intention. Après ce vote, elle a décidé de pousser l'étude avec Ludis qui aboutira ou non à un préavis voté par le Conseil. L'article dans le journal communal fait référence à la situation après la décision de la Municipalité.

M. S. Vaucher: vient aux nouvelles concernant l'avancement des travaux sur le site de la piscine-patinoire aux Rojalets. Il mentionne également la rumeur qui circule, la commune de Coppet serait la seule à payer les travaux et les autres communes tarderaient à payer.

Mme L. Kunz-Harris: Les travaux de maçonnerie ont commencé depuis deux semaines et tiennent le calendrier. Toutes les informations et photos sont disponibles sur le site internet d'ARSCO.

Quant à la rumeur, elle informe, étant membre du comité de pilotage, que tous les emprunts sont contractés par ARSCO et non pas par l'une ou l'autre des communes. La participation de la commune de Coppet est plus élevée de CHF 4.5 mios étant donné qu'historiquement elle n'avait pas construit une salle de gym pour les élèves, cela répond à ce manquement du passé.

M. C. Stern: félicite la Municipalité d'avoir déplacé le miroir au carrefour de l'épicerie, il est cette fois bien placé. Serait-il possible de poser un miroir au carrefour des Repingonnes, il manque de la visibilité pour donner la priorité aux véhicules qui arrivent depuis la Route Suisse ?

Mme E. Moser-Lehr: des demandes d'autorisation pour poser des miroirs sont régulièrement faites au Voyer des routes du canton et sont majoritairement refusées malheureusement, les normes à respecter étant très strictes. Elle ajoute qu'un relevé de tous les endroits qui sont potentiellement accidentogènes est en cours d'établissement dans le but d'améliorer la situation et la visibilité.

M. Y. Le Mercier, Chef de service: pour obtenir l'autorisation de poser un miroir, il doit y avoir obligatoirement un stop qui permet la perception des deux roues, d'autant plus avec les vélos électriques qui sont rapides, que nous voyons moins bien dans les miroirs.

Avec la configuration actuelle du carrefour des Repingonnes, il est alors impossible d'installer un miroir, nous devrions changer toute l'affectation du carrefour et le refaire.

M. C. Stern: vient aux nouvelles quant au point de situation des préavis ouverts promis pour cette séance ?

M. H. Mange: pour le dicastère du patrimoine, l'état complet des préavis est mentionné dans le rapport de gestion 2022 traité ce soir.

Pour les autres dicastères, pas de réponse.

M. A. Favero: fait référence à un accident qui a eu lieu il y a quelques semaines au croisement du chemin de la Forge avec la Grand'Rue impliquant un jeune cycliste roulant à contre-sens et une voiture roulant trop vite. L'attitude du jeune cycliste n'est pas un cas isolé, il voit des cyclistes, surtout des jeunes, prendre leur aise et constate aussi que les voitures roulent trop vite dans cette zone. Que fait la commune pour améliorer la cohabitation vélo-voiture ?

Mme E. Moser-Lehr: toute la zone est déjà limitée à 30 km/h et nous ne pouvons pas aller en deçà. Il est clair que les dégâts sont majeurs sur un cycliste, il y a eu un cas dramatique il y a 3 semaines au rondpoint de Ballessert, malgré une faible vitesse. Il ne peut pas y avoir non plus un gendarme derrière chaque automobiliste et les vélos doivent aussi apprendre à respecter le code de la route. La commune fait le nécessaire pour limiter la vitesse au maximum et pour une visibilité la meilleure possible. Quelles seraient les suggestions ?

M. A. Favero: des cours pour les jeunes cyclistes pour apprendre à se comporter sur les routes de notre village, par exemple.

Mme E. Moser-Lehr: encourage les gens à acquérir les bonnes attitudes en tant qu'utilisateur d'un cycle et à sensibiliser leurs proches.

M. M. Stern: un futur préavis concernant un audit de l'administration a été annoncé à la séance du mois de mars dernier. Aucun préavis n'a été présenté ce jour et n'est pas annoncé pour la séance du mois d'octobre prochain, quelle est alors la situation actuelle ?

Mme L. Kunz-Harris: la planification d'un diagnostic organisationnel a été validée aujourd'hui en séance de Municipalité. La bonne surprise est le coût inférieur à l'estimation,

ce qui ne nécessitera pas de préavis. Elle fera part à l'assemblée de la suite dans les grandes lignes.

M. Ph. Schirato: le Club Nautique de Founex célèbre un important anniversaire cette année. Plusieurs manifestations auront lieu durant l'été, dont celle du 12 août en collaboration avec la Société coopérative du Port. Une régates est organisée par le CNF et la SCPF s'occupera d'inviter la population pour un moment familial au port, avec des animations et de la restauration. Il invite l'assemblée à participer à cet événement.

Mme S. Frei: pouvons-nous avoir accès à plus d'informations concernant la construction de classes aux Rojalets, construction annoncée dans les communications de l'APEJ ?

M. Th. Morisod: oui, tout est disponible sur le site internet de l'APEJ, sous l'onglet Conseil intercommunal, séance du 9 mai 2023.

Mme A. Cacioppo: souhaite savoir si le local des jeunes est utilisé. Il y a actuellement passablement de jeunes en vacances qui se promènent dans les rues du village très tard le soir et créent des nuisances sonores. Ils ne font rien de mal, ce sont des jeunes, et Mme Cacioppo ne se voit pas appeler la police. Dans un deuxième temps, elle demande si SDS pourrait faire de la prévention et inviter ces jeunes à se rendre à ce local.

Mme E. Moser-Lehr: le local des jeunes est mis à disposition gratuitement sur demande à la Municipalité et sur présentation d'un projet. Il est également disponible, toujours sur demande, pour organiser des fêtes ou des réunions. Actuellement, il y a deux groupes qui y ont accès et le règlement est respecté par les utilisateurs, même s'il y a parfois de petits dérapages. Ces groupes de jeunes qui traînent actuellement à l'extérieur et qui créent des nuisances n'ont pas accès à ce local car ils n'en ont jamais fait la demande. Elle comprend que nous ne souhaitons pas porter plainte auprès de la police, mais parfois il n'y a pas le choix. A la suggestion de faire intervenir SDS, Mme Moser-Lehr indique que ce prestataire fait déjà des tournées "générales" dans la commune. Les habitants peuvent aussi les appeler directement en cas de problème. Le travailleur social de proximité est également très impliqué sur le terrain et est très à l'écoute.

M. S. Vaucher: est utilisateur de la salle de gym avec la gym-hommes. Il informe que les douches des vestiaires fonctionnent mal, des problèmes de pression et de température de l'eau sont constatés depuis un certain temps.

Mme E. Moser-Lehr: informe l'assemblée que la traditionnelle sortie des aînés aura lieu le 26 septembre prochain. Les informations utiles parviendront pendant l'été.

Mme P. Walsh: remercie la Municipalité pour le travail effectué pour le village.

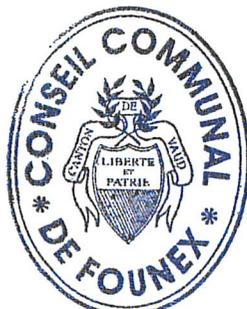
Mme Ch. von Wattenwyl : remercie les Conseillers pour leur engagement actif.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, Th. Morisod, lève la séance à 20:05.

Founex, le 30 juin 2023.

Le Président

La Secrétaire



Thomas Morisod

Carole Jeanclaude